Concept de sélection
CM piste de para cyclisme

Rio de Janeiro (BRA)
20–24.03.2024

Version finale

1. **Date de la manifestation**
   20-24.03.2024

2. **Conditions d'admission de l'IPC/de la FI**

Le nombre de places de départ pour les CM se base sur les directives du système de qualification pour les Championnats du monde (para cyclisme) de l'UCI (lire chapitre 9.2.063 et ss., en anglais):
https://assets.ctfassets.net/761l7gh5x5an/3SMPW9kcLaPNZKFtOAGpNS/3b6fac38e766eaf15840f0997899d178/9-CM-20230220-E.pdf
Site Internet du COL: 2024 UCI PARA-CYCLING TRACK WORLD CHAMPIONSHIPS | UCI
Admissibilité (critères de qualification) selon l'IPC/la FI

3. **Sélections**

3.1 Généralités
Les «Directives relatives à la performance exigée pour les concepts de sélection aux CM» servent de base à l'élaboration des concepts de sélection. Les limites A doivent être fixées de façon à ce qu'on puisse escompter, de la part des athlètes qui les atteignent, une place dans le premier tiers du classement des CM ou au moins dans le top 10. Les limites B doivent correspondre à une place dans la première moitié du classement.

Lors des compétitions de sélection, il s'agit de démontrer que des performances optimales peuvent être planifiées et fournies en vue d'un événement. Atteindre une limite A ou B est une exigence de base pour que l'entraîneur(e) propose un ou une athlète à la sélection.

La Commission spéciale du sport de Swiss Paralympic (FAKO) rend une décision de sélection à l'intention de la Commission de sélection de Swiss Paralympic, qui se compose du

Président, du Vice-président et de la Secrétaire générale. La décision finale concernant la sélection appartient à la Commission de sélection.

3.2 Période de sélection

Toutes les compétitions disputées pendant la période suivante sont prises en considération par l'entraîneur(e) national(e) pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à la FAKO de Swiss Paralympic:
01.08.2023 – 26.02.2024

Compétitions de sélection

CM Piste Glasgow **03-08.08.2023**
CS Piste Granges **25-26.01.2024** (500/1000 m ou 3000/4000 m)

3.3 Critères de sélection

Critères principaux: Les performances exigées sont les suivantes:

Disziplin	Limiten	MC2	MC4	MB	WC2	WC4	WC5
500m Time-Trial (Frauen)	A-Limite				44.738	44.084	39.788
	B-Limite				45.652	44.984	40.600
1000m Time-Trial (Männer)	A-Limite	1:20.123	1:10.087	1:04.652			
	B-Limite	1:21.758	1:11.517	1:05.971			
Individual Pursuit (3k / 4k)	A-Limite	4:00.992	4:56.993	4:25.378	4:05.147	4:43.213	4:12.613
	B-Limite	4:05.910	5:01.013	4:30.794	4:10.150	4:48.993	4:17.768

Critères pour la composition de l'équipe de relais (piste)
Pour pouvoir participer au sprint par équipe (piste), il faut atteindre les critères de sélection individuels de Swiss Paralympic (pas de sélection sur la base des résultats de l'équipe). L'entraîneur(e) national(e) décide sur place de la composition de l'équipe. Les athlètes sélectionnés s'engagent à participer au sprint par équipe.

Atteindre les critères de sélection est une condition indispensable mais pas nécessairement suffisante pour être sélectionné.

<u>Evaluation de l'entraîneur</u>
Si l'athlète atteint au moins une limite B, le jugement de l'entraîneur(e) est également pris en compte. Celui-ci s'appuie sur les critères suivants:

1. Evolution de la courbe
2. Santé
3. Potentiel de médaille selon le classement corrigé par nation
4. Potentiel pour l'avenir
5. Participation aux CS obligatoire dans toutes les disciplines sur piste et sur route

Les athlètes peuvent également être sélectionnés à l'avance si cela s'avère judicieux.

3.4 Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille est avéré peuvent bénéficier d'une règlementation spéciale pour des motifs médicaux.

Le certificat médical doit être établi **directement** après le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. L'entraîneur(e) national(e) propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à la FAKO de Swiss Paralympic.

3.5 Sélection tactique

Un(e) athlète peut être proposé(e) à la sélection pour des raisons tactiques.

Des départs dans des disciplines dans lesquelles les critères de sélection n'ont pas été remplis sont possibles pour des raisons tactiques, dans la mesure où le MQS est atteint dans la discipline concernée.

4. Communication

L'entraîneur(e) national(e) concerné(e) s'assure que les athlètes et les entraîneur(e)s impliqués ont vu et lu le concept de sélection.

L'entraîneur(e) national(e) dépose sa proposition de sélection auprès de SSFR/PluSport. SSFR/PluSport transmet ensuite les propositions à la FAKO. Cela vaut aussi pour les changements ultérieurs du concept de sélection.

La FAKO émet une décision de sélection et la transmet à la Commission de sélection de Swiss Paralympic. La décision finale concernant la sélection appartient à la Commission de sélection.

Swiss Paralympic fait part oralement de sa décision définitive à l'entraîneur(e) national(e), qui doit informer immédiatement les athlètes concernés par téléphone, y compris en cas de décision négative. Dès que cette première phase de communication est terminée, Swiss Paralympic avertit tous les athlètes également par écrit.

Les candidats et candidates qui n'ont jamais fait partie de la sélection finale sont informés directement et exclusivement par l'entraîneur(e) national(e). C'est seulement une fois que tous les athlètes et membres de la délégation ont été mis au courant de la décision que Swiss Paralympic publie un communiqué de presse à l'intention du grand public.

5. Agenda

Déposition de la proposition de sélection par l'entraîneur(e) national(e): 28.01.2024
Date officielle de la sélection par Swiss Paralympic: 30.01.2024

FAKO
SWISS PARALYMPIC

Conchita Jäger | Andreas Heiniger | Olivia Stoffel

Para cyclisme

Dany Hirs
Entraîneur national

Ittigen, le 07.11.2023